

Image not found or type unknown



Effet retroactif de paiement facture

Par **benjthoda**, le **27/03/2008** à **11:44**

l'opérateur téléphonique ne m'a jamais facturé l'abonnement de mon mobile
sur combien de mois peut-il revenir en arrière pour le paiement de ces factures et suis-je en droit
de lui demander un échéancier
merci
cordialement